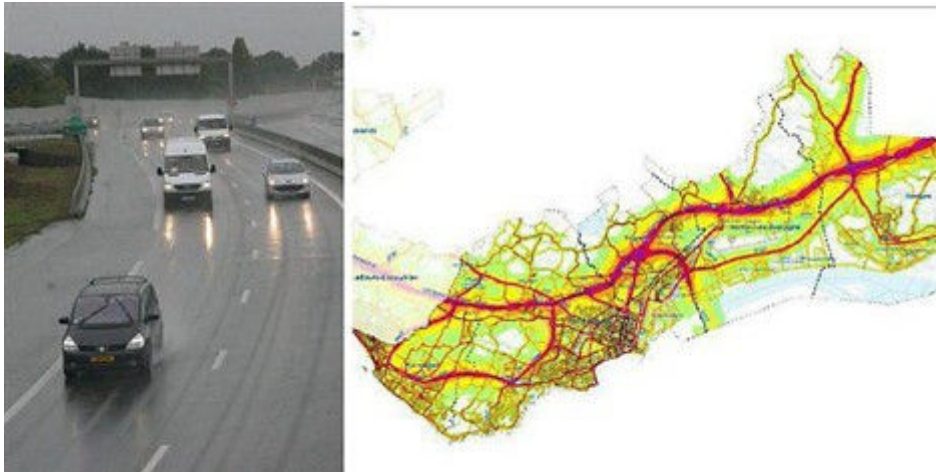


Les bruits de l'agglomération capturés et cartographiés - Saint-Nazaire

jeudi 17 octobre 2013



La Route Bleue depuis l'échangeur de Cran Neuf, une portion de route où la circulation a été réduite à 90 km/h pour diminuer le bruit. En rouge et en violet sur la carte, les zones les plus exposées aux nuisances sonores correspondent aux principaux axes routiers.

Une cartographie du bruit dans l'agglomération est mise à la disposition du public. Le périmètre pris en compte s'étend sur dix communes de la Carene et de Cap Atlantique.

97 666 habitants

Parmi les problèmes liés à l'environnement, le bruit arrive en tête. Une directive européenne de 2002 impose aux agglomérations urbaines de plus de 100 000 habitants de les tenir informés. La démarche implique la réalisation de cartes révisées tous les cinq ans. Pour la Carene, l'unité urbaine prise en compte comprend les communes de Donges, Montoir, Trignac, Saint-Nazaire et Pornichet, soit 97 666 habitants. Les cartes offrent des mesures de jour et de nuit avec une échelle de couleurs en décibels.

Estimer le bruit

La cartographie réalisée constitue un état des lieux de l'environnement sonore des infrastructures ferroviaires, routières, industrielles et aériennes. Elle fournit des données sur l'exposition sonore des populations et sert de base pour établir un plan d'actions. L'échelle de niveaux sonore auxquels nous pouvons être exposés varie de 10 à 140 dB (décibels). Le niveau le plus faible est masqué par le plus fort. L'addition de deux niveaux sonores identiques augmente le résultat de 3 dB. Les effets du bruit sur l'être humain vont du sommeil perturbé à partir de 40 dB à la surdité à partir de 100 dB.

5 % exposés aux valeurs limites

La carte met en évidence la prédominance du bruit généré par les infrastructures routières du territoire. Tout particulièrement la RN 171 aux alentours de l'échangeur de Cert à Trignac et la RD 213, appelée Route Bleue, entre Guérande et Saint-Nazaire. Moins de 5 % de la population, soit environ 5 000 habitants, sont exposés aux valeurs limites. À noter que les infrastructures ferroviaires et les installations industrielles ne génèrent pas de dépassement.

Répercussions sur le foncier

Ce document est non opposable et ne peut donc entraîner de recours. Il vise à informer la population et constitue une base susceptible d'orienter des mesures de préservation ou d'amélioration de l'environnement sonore du futur plan d'action. C'est une source complémentaire de réflexions sur la planification urbaine et les déplacements futurs. Certaines villes, notamment à Nantes, disposent de cartographie du bruit depuis plusieurs années. Ces données mises à la disposition du public ont généré une répercussion significative sur le rapport au foncier, notamment sur le prix d'achat ou la location de logements.

Michel GODIN.